



Conseil économique et social

Distr. générale
19 juin 2009
Français
Original : anglais

Session de fond de 2009

Genève, 6-30 juillet 2009

Point 12 de l'ordre du jour provisoire*

Organisations non gouvernementales

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2009

(New York, 18-27 mai 2009)

Résumé

À la reprise de sa session de 2009 qu'il a tenue du 18 au 27 mai 2009, le Comité chargé des organisations non gouvernementales était saisi de 142 demandes d'admission au statut consultatif, dont 82 demandes dont il avait reporté l'examen lors de ses sessions de 1999 à 2009.

Il a décidé de recommander au Conseil économique et social d'accorder le statut consultatif à 36 organisations non gouvernementales, de lui recommander de ne pas accorder le statut consultatif à une organisation et de procéder au reclassement d'une organisation.

Le Comité a recommandé au Conseil de prendre note de sa décision de clore l'examen de la demande d'admission au statut consultatif de deux organisations non gouvernementales et, sous réserve du droit de renouveler la demande, de clore l'examen des demandes d'admission au statut consultatif présentées par deux autres organisations; de suspendre l'examen de la demande d'admission d'une organisation; et de reporter l'examen des demandes d'admission de 101 organisations non gouvernementales, dont 62 pour lesquelles une réponse aux questions posées lors de la reprise de sa session de 2009 était attendue.

* E/2009/100.



Le Comité a examiné 123 rapports quadriennaux (pour 14 d'entre eux, l'examen avait été reporté lors de ses sessions antérieures) et pris note de 110 de ces rapports. Il a décidé de recommander au Conseil de suspendre le statut consultatif de 94 organisations pour une période d'un an, conformément à la résolution 2008/4 du Conseil.

Le Comité a dialogué avec les représentants de 19 organisations non gouvernementales.

Le présent rapport comprend cinq projets de décision que le Comité recommande au Conseil d'adopter.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	5
Projets de décision soumis au Conseil économique et social pour adoption	5
Projet de décision I	
Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales	5
Projet de décision II	
Demande d'admission au statut consultatif de l'organisation non gouvernementale Democracy Coalition Project	8
Projet de décision III	
Organisations non gouvernementales dont les rapports quadriennaux sont en souffrance (liste établie conformément à la résolution 2008/4 du Conseil)	9
Projet de décision IV	
Calendrier et ordre du jour provisoire de la session de 2010 du Comité chargé des organisations non gouvernementales	11
Projet de décision V	
Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur la reprise de sa session de 2009	12
II. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement	12
A. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures	13
B. Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et de reclassement	16
1. Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif	16
2. Nouvelles demandes de reclassement	18
C. Demandes émanant d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ayant fusionné avec des organisations non gouvernementales non dotées de ce statut	18
III. Examen des rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social	18
A. Examen des rapports quadriennaux soumis par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil, dont le Comité avait décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures	18
B. Examen des rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social	19
IV. Renforcement du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	19

V.	Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, y compris le processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil	20
	Autres questions connexes	22
VI.	Application de la résolution 2006/46 et de la décision 2008/217 du Conseil économique et social	22
VII.	Examen des rapports spéciaux	23
VIII.	Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel Organisation des Nations Unies – organisations non gouvernementales	23
IX.	Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 2010 du Comité	23
X.	Organisation de la session.	23
	A. Ouverture et durée de la session	23
	B. Participation	23
	C. Ordre du jour	24
	D. Documentation	25
XI.	Adoption du rapport du Comité sur les travaux de la reprise de sa session de 2009	25

I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

Projets de décision soumis au Conseil économique et social pour adoption

1. Le Comité chargé des organisations non gouvernementales recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision ci-après :

Projet de décision I

Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales

Le Conseil économique et social décide :

a) D'accorder le statut consultatif aux 36 organisations non gouvernementales ci-après :

Statut consultatif spécial

Actions solidaires de soutien aux organisations et d'appui aux libertés

Alpha Kappa Alpha Sorority

Amici dei Bambini

Association des Badinga du Congo

Association pour l'action sociale et le développement

Benin Rural Assistance

Centre d'animation, de formation, de recherche et d'appui au développement

Centre de développement agropastoral de Djolu

Centre de formation aux techniques informatiques

Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles

Centres d'accueil de l'espoir

EastWest Institute

FATIMA Women's Network

Fédération européenne des centres de recherche et d'information
sur le sectarisme

Feminist League

Femmes autochtones du Québec

Fundación de Ayuda y Promoción de las Culturas Indígenas Rosa Collelldevall

GAVI Fund

Genève pour les droits de l'homme

Global Volunteer Network Foundation

Haiti Mission

Help for the Andes Foundation

Human Security Initiative Organization

International Association of Women Judges

International Initiative for Peace

International Institute for the Development of Citizenship

Magnificat Environment

National Youth Council of Russia

Organisation du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge arabes

Passionists International

Regards de femmes
Smile of a Child
Volontariato Internazionale per lo Sviluppo
Vrienden van Congo
Yukon River Inter-Tribal Watershed Council

Liste

International Information Centre for Terminology

b) De reclasser l'organisation non gouvernementale suivante, qui avait le statut consultatif spécial, en lui octroyant le statut consultatif général :

Russian Peace Foundation

c) De prendre acte du fait que le Comité a pris note des rapports quadriennaux des 110 organisations non gouvernementales suivantes (les rapports portent sur la période 2004-2007) :

Aging Research Center
AIDS Information Switzerland
Alan Guttmacher Institute
Alulbayt Foundation
American Psychological Association
American Society for Training and Development
Arab Network for Environment and Development
Armenian Assembly of America
Asia Crime Prevention Foundation
Asia-Japan Women's Resource Centre
Asociación Internacional de Presupuesto Público
Association chinoise pour les Nations Unies
Association de volontaires pour le service international
Association mondiale des grandes métropoles (METROPOLIS)
Center for International Rehabilitation
Chamber of Commerce, Industry and Production of the Argentine Republic
China Association for Science and Technology
China Care and Compassion Society
Comité national d'entraide de la jeunesse et de l'enfance
Commission pour les affaires internationales du Conseil œcuménique
des églises
Community and Family Services International
Congregation of Our Lady of Charity of the Good Shepherd
Dogal Hayati Koruma Derneği: Society for the Protection of Nature
Drug Abuse Information Rehabilitation and Research Centre
EarthRights International
European Intermodal Association
European Network of PoliceWomen
Fédération internationale d'astronautique
Fédération internationale de l'automobile
Fédération internationale des auberges de jeunesse
Fédération internationale des planning familiaux (région de l'Asie du Sud)
Fédération mondiale des anciens combattants
Finnish Youth Cooperation

Fondation Mohammed V pour la solidarité
Fondazione Giovanni e Francesca Falcone
Foundation ECPAT International
Foundation for Human Rights and Freedoms and Humanitarian Relief
Foundation for the Support of the United Nations
Foundation Partners for Local Development
Fraternité Notre-Dame
Front Line: The International Foundation for the Protection of
Human Rights Defenders
Global Fund for Children
Guyana Responsible Parenthood Association
HOPE Worldwide
Human Lactation Center
Indian Social Institute
Institute for Agriculture and Trade Policy
Institute for Multicultural Communications, Cooperation and Development
Institute for the Development of Education, Arts and Leisure
Institute of Social Studies Trust
International Association for the Protection of Intellectual Property
International Association « Znanie »
International Buddhist Relief Organisation
International Catholic Child Bureau
International Catholic Migration Commission
International Council of Environmental Law
International Council on Social Welfare
International Federation of Beekeepers Associations
International HIV/AIDS Alliance
International Native Tradition Interchange
International Prisoners Aid Association
International Rehabilitation Council for Torture Victims
Isis: International Women's Information and Communication Service
Islamic Women's Institute of Iran
Kindernothilfe
Lay Movement for Latin America
Legal Advisory Office for Popular Organizations
Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme
Links Incorporated
Médecins sans frontières (international)
Minority Rights Group
National Association of Negro Business and Professional Women's Clubs
National Coalition to Abolish the Death Penalty
National Council of Women of Great Britain
National Council of Women of Thailand
Network of Human Development
Nippon International Cooperation for Community Development
Palestinian Centre for Human Rights
Pax Christi International
Peace Education Foundation
People with Disabilities Uganda
People's Solidarity for Participatory Democracy

Peter Hesse Foundation: Solidarity in Partnership for One World
Planetary Association for Clean Energy
Press Council
Project One
Rehab Group
Research Centre for Feminist Action
Research Institute for Enhancing Women's Lives
Right To Play
Sister to Sister International
Soroptimist International
Turtle Island Restoration Network
UMUT Foundation
Universal Peace Federation
Vie Montante International
Virginia Gildersleeve International Fund
Volontari nel Mondo
Women's Cultural and Social Society
Women's International League for Peace and Freedom
Woods Hole Research Center
World Council of Independent Christian Churches
World Energy Council
World Information Clearing Centre
World Movement of Mothers
World Organization of Former Students of Catholic Education
World Vision Canada
World Vision International
World Wide Fund for Nature
Zayed International Prize for the Environment

d) De noter que le Comité chargé des organisations non gouvernementales a décidé, sous réserve du droit de renouveler la demande, de conclure son examen des demandes présentées par les organisations non gouvernementales suivantes :

Confederation of Organisations in Road Transport Enforcement
International Coalition for the Decade

e) De noter que le Comité a décidé de suspendre son examen de la demande d'admission au statut consultatif présentée par l'organisation non gouvernementale Ethiopian Human Rights Council.

f) De noter que le Comité a décidé de clore l'examen des demandes d'admission au statut consultatif présentées par les deux organisations non gouvernementales suivantes :

Assistance for a Voluntary Return and Reintegration of African Migrants
Dynamic Christian World Mission Foundation

Projet de décision II
Demande d'admission au statut consultatif de l'organisation
non gouvernementale Democracy Coalition Project

Le Conseil économique et social décide de ne pas accorder le statut consultatif à l'organisation Democracy Coalition Project.

Projet de décision III**Organisations non gouvernementales dont les rapports quadriennaux sont en souffrance (liste établie conformément à la résolution 2008/4 du Conseil)**

Ayant confirmé à la reprise de sa session en mai 2009 que le Secrétariat avait rappelé aux organisations non gouvernementales qui n'avaient pas présenté de rapports quadriennaux qu'elles étaient tenues d'établir des rapports, leur avait expliqué les conséquences du non-respect de cette obligation après le 1^{er} mai 2009 et avait fait suivre les derniers rappels aux missions permanentes des États Membres dans lesquels ces organisations étaient domiciliées, le Comité chargé des organisations non gouvernementales recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après :

Organisations non gouvernementales dont les rapports quadriennaux sont en souffrance (liste établie conformément à la résolution 2008/4 du Conseil)

Le Conseil économique et social décide, en application des dispositions de sa résolution 2008/4 du 21 juillet 2008, de suspendre immédiatement, pour une durée d'une année, le statut consultatif des organisations dont le nom figure en annexe, et prie le Secrétaire général d'informer les organisations concernées de leur suspension.

Annexe**Organisations non gouvernementales dont les rapports quadriennaux sont en souffrance (liste établie conformément à la résolution 2008/4 du Conseil)**

Africa Club For Integrated Development
 African Commission of Health and Human Rights Promoters
 Anti-Apartheid Movement
 Arab Towns Organization
 Arab Women's Forum
 ASEAN Confederation of Women's Organizations
 Asian Alliance of Appropriate Technology Practitioners
 Asociación Regional de Empresas de Petróleo y Gas Natural en Latinoamérica y el Caribe
 Assemblée mondiale de la jeunesse
 Assemblée parlementaire de la francophonie
 Association des femmes africaines pour la recherche et le développement
 Association des habitants d'El Mourouj
 Association Fès-Saïss
 Association of Non-Governmental Organizations
 Association of Women Entrepreneurs of Small Scale Industries
 Association pour le progrès et la défense des droits des femmes maliennes
 Banana Kelly Community Improvement Association
 BUSCO : Business Association for the World Social Summit
 Centre for the Study of Administration of Relief
 Centre of Arab Women for Training and Research
 Centro de Investigación Social, Formación y Estudios de la Mujer
 Children Australia
 Christian Peace Conference

Collectif 95 Maghreb égalité
Comité directeur international sur la promotion économique des femmes rurales
Comité international des monuments et des sites
Communication and Development Institute
Communities Forestry and Social Development Organization
Conseil national de la jeunesse et de l'avenir du Maroc
Council of European and Japanese National Shipowners Associations
Council on Economic Priorities
Energy 21
English International Association of Lund (Sweden)
Equilibre
Europe Migrants Associations Council
European Federation of Conference Towns
European Insurance Committee
Fédération des juristes africaines
Fédération mondiale des associations, centres et clubs UNESCO
Fédération universelle des associations d'agences de voyage
Femmes, droit et développement en Afrique
Food and Disarmament International
Forum for African Women Educationalists
Foundation for the Support of the United Nations
Fundación EcoMediterrania
Geneva International Peace Research Institute
Gram Bharati Samiti
Group for International Solidarity
Inter-African Network for Human Rights and Development
International Association for Feminist Economics
International Association of Civil Servants
International Association of Intercultural Studies
International Commission of Health Professionals for Health and Human Rights
International Council of Human Duties
International Defence and Aid Fund for Southern Africa
International Geothermal Association
International Helsinki Federation for Human Rights
International Institute for Prevention of Drug Abuse
International Miners Organization
International Organization of Journalists
International Social Science Council
International Society for Research on Aggression
International Society of Postmasters
International Union of Housing Finance Institutions
International Union of Technical Associations and Organisations
International Union of Young Christian Democrats
International Youth Foundation
Latin American Association of Industrial Design
Marine Environmental Research Institute
Mega-Cities Project
National Association for the Protection of the Environment and Green Egypt
National Association of Realtors
National Women's Union of Romania

Pan-African Institute for Development
 Private Agencies Collaborating Together
 Professional Association of Independent Institutions Concerned with Addiction
 Program for Research and Documentation for Sustainable Development
 Programme Support Unit Foundation
 Publication and Coordination Centre of Islamic Ideology and Sufi-ism
 Refugee Policy Group
 Réseau femmes africaines et droits humains
 Retired and Senior Volunteer Program International
 Rural Enterprising as a Community Help
 Société internationale de criminologie
 Soroptimist International of Greece
 Sto. Nino Organic Farmers
 Teenage Mother Civil Association
 Treaty Four
 Wellstart International
 Women Action Research and Training Group
 Women and Child Development Association
 Women's Political Network of Pennsylvania
 World Africa Chamber of Commerce
 World Management Council

Projet de décision IV

Calendrier et ordre du jour provisoire de la session de 2010 du Comité chargé des organisations non gouvernementales

Le Conseil économique et social :

- a) Décide que la session ordinaire de 2010 du Comité chargé des organisations non gouvernementales se tiendra du 25 janvier au 3 février 2010 et la reprise de la session de 2010 du 26 mai au 4 juin 2010;
- b) Approuve l'ordre du jour provisoire de la session de 2010 du Comité tel qu'il figure ci-après :
 1. Élection des membres du Bureau.
 2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
 3. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales :
 - a) Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures;
 - b) Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et de reclassement;
 - c) Demandes d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social qui ont fusionné avec d'autres organisations non gouvernementales non dotées de ce statut.

4. Rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social :
 - a) Examen des rapports quadriennaux dont le Comité avait décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures;
 - b) Examen des rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil.
5. Renforcement du Service des organisations non gouvernementales* du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat.
6. Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, y compris le processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil :
 - a) Processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales;
 - b) Examen de questions inscrites à l'ordre du jour du groupe de travail officieux;
 - c) Questions connexes.
7. Application de la résolution 2006/46 du Conseil économique et social et de la décision 2008/217.
8. Examen des rapports spéciaux.
9. Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel Organisation des Nations Unies-organisations non gouvernementales.
10. Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 2011 du Comité.
11. Adoption du rapport du Comité.

Projet de décision V

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur la reprise de sa session de 2009

Le Conseil économique et social prend note du rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2009.

II. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement

2. Le Comité a examiné le point 3 de son ordre du jour, intitulé « Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales », de sa 18^e à sa 25^e séance, du 18 au 21 mai 2009, et de sa 27^e à sa 31^e séance, du 22 au 27 mai 2009. Il était saisi des documents ci-après :

* Le 1^{er} mai 2009, la Section des organisations non gouvernementales est devenue le Service des organisations non gouvernementales

a) Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social reçues d'organisations non gouvernementales : mémorandum du Secrétaire général (E/C.2/2009/R.2 et R.2/Add.23 à 34);

b) Demandes de reclassement : mémorandum du Secrétaire général (E/C.2/2009/R.3);

c) Demandes d'admission au statut consultatif dont le Comité a reporté l'examen lors de sessions tenues entre 1999 et 2008 (E/C.2/2009/CRP.8);

A. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures

3. Le Comité a examiné le point 3 a) de son ordre du jour, intitulé « Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures » (E/C.2/2009/CRP.8), de sa 22^e à sa 25^e séance, du 20 au 22 mai 2009 et de sa 27^e à sa 31^e séance, les 26 et 27 mai 2009.

Demandes faisant l'objet d'une recommandation

4. Le Comité a recommandé que le Conseil octroie le statut consultatif à 16 organisations dont il avait reporté l'examen des demandes d'admission lors de sessions antérieures [voir chap. I, projet de décision I, alinéa a)].

Demandes dont l'examen est reporté dans l'attente des réponses aux questions posées par le Comité

5. Le Comité a reporté l'examen des demandes d'admission de 62 organisations non gouvernementales en attendant de recevoir les réponses aux questions posées lors de la reprise de sa session de 2009.

Demandes classées sans suite

International Coalition for the Decade

6. À ses 22^e et 23^e séances, le 20 mai 2009, le Comité a décidé de clore sans préjudice l'examen des demandes d'admission des deux organisations non gouvernementales ci-après [voir chap. I, projet de décision I, alinéa d)] :

Confederation of Organisations in Road Transport Enforcement
International Coalition for the Decade

Dynamic Christian World Mission Foundation

7. À sa 30^e séance, le 27 mai 2009, le Comité a examiné la demande d'admission de l'organisation Dynamic Christian World Mission Foundation figurant dans le document E/C.2/2009/CRP.8.

8. La représentante de la Chine a indiqué que la décision concernant la demande d'admission de l'organisation non gouvernementale avait été reportée en 2007 car cette dernière avait refusé de répondre à certaines questions, notamment sa composition en Chine, question à laquelle une réponse doit être obligatoirement

fournie sur le questionnaire, maintenant que faute de liberté religieuse dans ce pays, elle ne pouvait fournir ce type d'informations. La Représentante de la Chine a rappelé au Comité qu'au cours de la session écoulée, le Secrétariat avait envoyé une note officielle à l'organisation non gouvernementale lui demandant de répondre aux questions du Comité, faute de quoi le Comité envisagerait de classer l'examen de sa demande. L'organisation non gouvernementale avait alors utilisé des tactiques évasives en répondant aux questions par des histoires hors de propos, non fondées et inacceptables. Elle a souligné que ce comportement constituait un manque de respect pour un État Membre et pour le Comité et le Représentant de la Russie s'est associé à cette déclaration. La Représentante de la Chine a donc demandé que la demande présentée par l'organisation non gouvernementale soit classée.

9. Le Représentant des États-Unis est convenu que le Comité n'était pas encore en mesure de prendre une décision concernant l'organisation car un certain nombre de questions étaient restées sans réponse. Il a toutefois noté qu'au titre de la résolution 1996/31, les organisations non gouvernementales ne devaient pas fournir le nom et l'adresse de l'ensemble de leurs membres et que cette information n'avait pas d'incidences sur les critères d'éligibilité définis dans la résolution. En conséquence, seules les conditions requises définies dans la résolution se devaient d'être satisfaites par les organisations non gouvernementales.

10. Les représentants de l'Égypte, de Cuba, du Pakistan et du Soudan ont fait part des préoccupations que leur inspiraient les capacités de l'organisation de participer aux travaux du Conseil. Ils ont également maintenu que le Comité était habilité à demander une réponse de l'organisation demandant à être admise et que les membres avaient le droit de poser toutes les questions voulues.

11. S'agissant des questions posées par la Représentante de la Chine à l'organisation concernant le lieu de résidence de ses membres, le Secrétariat a précisé qu'on pouvait entendre par cette expression une province, une ville ou une entité plus vaste, pas forcément une adresse.

12. Les représentants du Royaume-Uni, des États-Unis, d'Israël et de la Roumanie se sont déclarés extrêmement préoccupés et perplexes devant la proposition de classer la demande sans justification appropriée. Ils ont estimé que le type de questions posées n'avait rien à voir avec les qualités intrinsèques de l'organisation ou sa capacité de contribuer aux travaux du Conseil en titre de la résolution 1996/31 et que ce type de décision rejaillirait de façon négative sur le Comité lui-même.

13. Compte tenu des différences d'opinion concernant le classement de la demande d'admission de la Dynamic Christian World Mission Foundation, le Représentant des États-Unis a demandé que la proposition faite par la Représentante de la Chine soit mise aux voix.

14. Lors du vote par appel nominal, la proposition de classer la demande de la Dynamic Christian Foundation a été adoptée par 12 voix contre 4, avec 3 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Angola, Burundi, Chine, Cuba, Égypte, Fédération de Russie, Guinée, Inde, Pakistan, Qatar, Soudan, Turquie.

Ont voté contre :

États-Unis d'Amérique, Israël, Roumanie, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord.

Se sont abstenus :

Colombie, Dominique, Pérou.

15. Dans des déclarations générales faits après le vote, les représentants des États-Unis, du Royaume-Uni, de la Roumanie et d'Israël ont réaffirmé qu'ils étaient préoccupés par le fait qu'au lieu d'encourager l'inclusion de diverses voix et opinions de la société civile dans les travaux de l'ONU et du Conseil, certains membres du Comité la décourageaient, comme le montrait leur façon de voter, tendancieuse et répétitive.

16. Les représentants de l'Égypte, de la Turquie et du Soudan ont affirmé qu'ils avaient voté en faveur de la proposition faite par la Chine principalement pour des raisons de procédure, l'organisation non gouvernementale n'ayant pas répondu à plusieurs reprises aux questions légitimes qui lui avaient été posées de multiples fois et ayant été prévenues à la session précédente que le Comité envisagerait de classer sa demande si elle continuait à refuser de répondre aux questions du Comité. Le représentant du Pérou a indiqué que les membres avaient, dans le cadre de la résolution 1996/31, le droit légitime de poser des questions aux organisations non gouvernementales souhaitant obtenir le statut consultatif auprès du Conseil. Il s'est toutefois abstenu à cause de la manière dont un certain nombre de questions avaient été formulées, qui ne reflétait pas forcément l'esprit de la résolution et pouvait constituer un précédent indésirable pour le Comité.

Suspension de l'examen de demandes d'admission

Ethiopian Human Rights Council

17. À sa 31^e séance, le 27 mai 2009, le Comité a examiné la demande d'admission de l'organisation Ethiopian Human Rights Council, figurent sous le document E/C.2/2009/CRP.8.

18. L'observateur de l'Éthiopie a fait une déclaration expliquant que l'organisation n'avait encore rien fait pour s'enregistrer auprès des autorités de son pays dans le cadre d'une nouvelle loi promulguée récemment par le Parlement. Il a donc indiqué qu'elle n'avait aucun statut juridique et a demandé le classement de sa demande. Le Comité a été informé que la nouvelle loi accordait aux organisations non gouvernementales une période de grâce d'un an pour modifier leur statut. Dans sa réponse aux questions du Comité, l'organisation a précisé qu'elle suivait les procédures internes de réenregistrement et qu'elle était en train de déposer une demande auprès des autorités éthiopiennes.

19. Répondant à l'observateur de l'Éthiopie, le représentant des États-Unis a indiqué que l'absence de statut actuelle de l'organisation ne devrait pas être retenue contre elle. Elle n'était pas responsable du fait que la modification des lois relatives à l'enregistrement des organisations non gouvernementales en Éthiopie avait affecté son statut. En outre, l'Ethiopian Human Rights Council s'était enregistrée de nouveau auprès des autorités éthiopiennes et attendait la réponse du Gouvernement. L'examen du statut de l'organisation devait donc être reporté.

20. Les représentants d'Israël et du Royaume-Uni ont soutenu la proposition faite par les États-Unis, notant que l'organisation non gouvernementale avait satisfait aux principales exigences de la résolution 1996/31. Le représentant du Burundi a suggéré de poursuivre l'examen de la demande.

21. Après avoir entendu les déclarations des représentants de l'Égypte, des États-Unis, de l'Inde, du Qatar, de la Chine, du Soudan, du Burundi, du Royaume-Uni, du Pakistan, de la Dominique, de Cuba, d'Israël et du Pérou et des observateurs de la Suisse et de l'Éthiopie, le Comité a décidé de suspendre son examen de la demande soumise par l'organisation non gouvernementale Ethiopian Human Rights Council.

B. Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et de reclassement

22. Au titre du point 3b) de son ordre du jour, le comité a examiné les nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et nouvelles demandes de reclassement, figurant dans les documents E/C.2/2009/R.2, E/C.2/2009/R.2/Add.23 à 34 et E/C.2/2009/R.3, de sa 18^e à sa 21^e séance, les 18 et 19 mai 2009, à ses 23^e et 25^e séances, les 20 et 21 mai 2009 et à sa 28^e séance, le 26 mai 2009.

1. Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif

Demandes faisant l'objet d'une recommandation

23. Le Comité a recommandé que le statut consultatif auprès du Conseil soit octroyé à 20 organisations non gouvernementales (19 admissions au statut consultatif spécial et 1 inscription sur la Liste).

Demande non retenue

Democracy Coalition Project

24. À sa 29^e séance, le 26 mai 2009, le Comité chargé des organisations non gouvernementales a examiné la demande présentée par l'organisation Democracy Coalition Project, telle qu'elle figurait dans le document E/C.2/2009/CRP.8.

25. Après que les représentants de divers États membres de l'organisation eurent posé leurs questions et demandé des éclaircissements supplémentaires, le représentant des États-Unis a indiqué que ces questions avaient déjà été posées de nombreuses fois auparavant et que l'organisation y avait déjà répondu. Par conséquent, afin d'éviter tout retard indu pour parvenir à une décision, il a proposé de recommander d'octroyer le statut consultatif spécial à l'organisation, estimant qu'elle avait satisfait à tous les critères énoncés dans la résolution 1996/31.

26. Les représentants de la Fédération de Russie, de Cuba et de la Chine ont indiqué que l'organisation avait mené certaines activités ayant des motivations, politiques contre plusieurs États Membres et avait par conséquent fait preuve d'une attitude de discrimination à leur égard. Ils ont souligné que ces activités étaient contraires aux dispositions du paragraphe 2 et de l'alinéa a) du paragraphe 57 de la résolution 1996/31 du Conseil car elles n'étaient pas conformes aux principes de la Charte des Nations Unies et critiquaient les initiatives de certains des États Membres.

27. Le représentant des États-Unis a toutefois indiqué que l'alinéa a) du paragraphe 57 ne traitait que de la suspension des organisations non gouvernementales

qui étaient déjà accréditées et qu'en ne faisant qu'exprimer son opinion, une organisation non gouvernementale ne pouvait être accusée d'aller à l'encontre des principes de la Charte des Nations Unies ou d'avoir des motivations politiques.

28. Les représentants du Qatar et de l'Égypte ont indiqué que les publications de l'organisation datant de mars 2009 contenaient des inexactitudes concernant la répartition des voix à l'Assemblée générale en dépit du fait que les informations étaient mises à la disposition du public et que l'organisation devait encore faire la lumière sur ces inexactitudes et répondre aux questions qui lui avaient été posées à cet égard au cours de la session en cours du Comité. Ils ont précisé que ces questions n'avaient pas été abordées par le Comité lors de ses précédentes sessions parce qu'elles étaient récentes et ont instamment prié tous les membres du Comité de donner du temps à l'organisation pour lui permettre de répondre à toutes les questions au lieu de prendre une décision hâtive. Les représentants de l'Inde, du Pakistan, de la Turquie et du Soudan ont également indiqué qu'il fallait laisser du temps à l'organisation Democracy Coalition Project pour répondre aux questions qui lui avaient récemment été posées.

29. Un solide appui aux travaux de l'organisation et à la recommandation visant à lui octroyer le statut consultatif a également été apporté par les représentants du Royaume-Uni, de la Roumanie, de la Colombie, d'Israël et du Pérou. Le représentant des États-Unis a réitéré sa position selon laquelle il n'y avait aucune raison de reporter encore la prise de décisions concernant la recommandation d'octroyer le statut consultatif spécial à l'organisation non gouvernementale.

30. Le représentant de la Fédération de Russie a alors demandé qu'il soit procédé à un vote sur la proposition des États-Unis.

31. À l'issue d'un vote par appel nominal, la proposition de recommander au Conseil d'octroyer le statut consultatif à l'organisation Democracy Coalition Project a été rejetée par 8 voix contre 6, avec 5 abstentions. Les voix sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Colombie, États-Unis d'Amérique, Israël, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Ont voté contre :

Angola, Burundi, Chine, Cuba, Égypte, Fédération de Russie, Qatar, Soudan

Se sont abstenus :

Dominique, Guinée, Inde, Pakistan, Turquie

32. Lors des explications de vote après le vote, les représentants de l'Angola et du Burundi ont indiqué qu'ils ne pouvaient soutenir la demande d'admission d'une organisation qui faisait circuler, pour des raisons politiques, des informations inexactes contre les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Les représentants de l'Égypte, du Qatar et du Soudan ont regretté qu'une décision ait été prise aussi vite et réaffirmé qu'ils avaient posé des questions très pertinentes qui concernaient la crédibilité des informations utilisées dans les publications de l'organisation auxquelles il n'avait pas été répondu. Les représentants de la Dominique, de la Guinée, de l'Inde, du Pakistan et de la Turquie ont indiqué qu'ils s'étaient abstenus parce qu'il n'était pas possible de prendre une décision tant qu'il n'était pas répondu de façon adéquate aux questions supplémentaires qui avaient été posées.

33. Une déclaration générale a été faite par le représentant des États-Unis après le vote. Il a regretté la décision du Comité et rappelé qu'il appartenait à l'Organisation des Nations Unies et à ses organes subsidiaires de défendre le droit de la société civile de critiquer de façon constructive les gouvernements, l'ONU étant une institution démocratique fondée sur le principe selon lequel divers points de vue exprimés ouvertement permettaient de prendre des décisions plus adaptées et plus judicieuses. Il a déploré l'utilisation de ce qu'il a appelé des « tactiques d'obstruction classiques », à savoir poser des questions sans fins aux organisations non gouvernementales sans avoir à prendre de décision sur l'octroi du statut consultatif.

2. Nouvelles demandes de reclassement

Russian Peace Foundation

34. À sa 21^e séance, tenue le 19 mai 2009, le Comité était saisi d'une demande de reclassement du statut consultatif, figurant dans le document E/C.2/2009/R.3/Add.1. Le Comité a décidé de reclasser l'organisation non gouvernementale Russian Peace Foundation et de la faire passer du statut consultatif spécial au statut consultatif général [voir chap. I, projet de décision I, alinéa b)].

Demandes classées sans suite

Assistance for a Voluntary Return and Reintegration of African Migrants

35. À sa 28^e séance, le 26 mai 2009, le Comité a examiné la demande d'admission de l'organisation Assistance for a Voluntary Return and Reintegration of African Migrants, figurant dans le document E/C.2/2009/R.2/Add.27. Le Comité a décidé de classer la demande de l'organisation non gouvernementale [voir chap. I, projet de décision I, alinéa e)].

C. Demandes émanant d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ayant fusionné avec des organisations non gouvernementales non dotées de ce statut

36. Le Comité n'a pas reçu de demandes émanant d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ayant fusionné avec des organisations non dotées de ce statut.

III. Examen des rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

A. Examen des rapports quadriennaux soumis par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil, dont le Comité avait décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures

37. À sa 26^e séance, le 22 mai 2009, le Comité a examiné le point 4 a) de son ordre du jour, intitulé « Examen des rapports quadriennaux soumis par les

organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général ou spécial auprès du Conseil, dont le Comité avait décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures ». Il était saisi du document suivant :

Récapitulatif des rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, dont l'examen avait été reporté lors de sessions tenues en 1999 et entre 2005 et 2008 (E/C.2/2009/CRP.2).

38. À la même séance, le Comité a pris note des rapports quadriennaux de trois organisations et reporté l'examen des rapports quadriennaux de 11 organisations.

B. Examen des rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

39. À sa 26^e séance, le 22 mai 2009, le Comité a examiné le point 4 b) de son ordre du jour, intitulé « Examen des rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil ». Il était saisi des documents suivants :

Rapports quadriennaux portant sur les périodes 2003-2006 et 2004-2007 : notes du Secrétaire général (E/C.2/2009/2 et Add.1 à 18).

40. À la même séance, le Comité a pris acte des rapports quadriennaux de 110 organisations et reporté l'examen des rapports quadriennaux de deux organisations.

IV. Renforcement du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

41. À sa 27^e séance, le 22 mai 2009, le Comité a examiné conjointement le point 5 de son ordre du jour « Renforcement du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies » et le point 6 « Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, y compris le processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil ». Le Chef nouvellement nommé du Service a informé les membres du Comité que la Section était devenue un Service à compter du 1^{er} mai 2009 et que de nombreuses améliorations étaient déjà apportées à ses méthodes de travail afin de le rendre plus efficace. Toutefois, le Service connaissait des difficultés en matière de ressources pour remplacer son matériel informatique dépassé et développer ses activités d'information. Le montant actuel des ressources du Fonds d'affectation spéciale étant peu élevé, le Service a appelé les membres du Comité à envisager de faire des contributions généreuses pour l'acquisition d'un nouveau matériel qui permettrait également d'améliorer la base de données et le site Web du Service.

42. Des déclarations ont été faites par les représentants de Cuba, du Pakistan, de l'Égypte, d'Israël, des États-Unis, de la Chine, de la Colombie, du Burundi, du Soudan, de l'Inde, du Qatar, de la Guinée et de l'Angola, et par l'observateur du Maroc. Ils ont souhaité la bienvenue à la nouvelle équipe composant le Service et noté qu'ils aimeraient étudier les propositions faites sur les façons d'améliorer encore le Service. La majorité des orateurs a souligné la nécessité d'accorder une attention accrue au recrutement de personnel venant de pays en développement lorsque des postes étaient vacants, en application de la résolution 2008/5 du Conseil, afin de parvenir à une répartition géographique plus équitable au sein du Service. Le Secrétaire a rappelé que le principe de la répartition géographique équitable était applicable au Secrétariat dans son ensemble plutôt qu'au divers services individuellement et qu'en outre, ces questions relevaient de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Certains représentants ont invité le Secrétariat à faire rapport sur les propositions visant à renforcer encore les capacités du Service dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, ainsi que sur l'importance de la préservation de la mémoire institutionnelle et l'utilité de tirer pleinement parti des enseignements tirés et des meilleures pratiques afin de lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités de façon efficace, conformément à la résolution. Les orateurs ont également demandé au Service de s'assurer que les documents étaient mis à la disposition des membres du Comité suffisamment de temps avant le début de la session comme l'avait demandé le Conseil dans sa résolution 1996/31, et de faire preuve de davantage de souplesse en n'exigeant pas de toutes les organisations non gouvernementales qu'elles présentent leurs demandes électroniquement, certaines organisations de pays en développement ayant parfois un accès limité aux ordinateurs.

V. Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, y compris le processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil

43. À sa 31^e séance, le 27 mai 2009, le Comité a examiné le point 6 de l'ordre du jour et il était saisi d'un projet de décision présenté par la Présidente et intitulé « Organisations non gouvernementales dont les rapports quadriennaux sont en souffrance (liste établie conformément à la résolution 2008/4 du Conseil) (E/C.2/2009/L.2/Rev.1). Le Comité a été informé des progrès réalisés par le Secrétariat pour ce qui est de l'adoption de mesures visant à améliorer les procédures d'établissement des rapports quadriennaux conformément à la résolution 2008/4 du Conseil. Le Secrétariat a informé le Comité qu'il avait envoyé des notifications à de multiples reprises aux organisations non gouvernementales qui ne s'étaient pas acquittées de leurs obligations de soumettre des rapports quadriennaux en 2008 en application de ladite résolution. À cet effet le Secrétariat a également recherché l'aide des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies des pays où les organisations non gouvernementales avaient leur siège ainsi que de la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies. Ayant été informé des efforts déployés par le

Secrétariat, le Comité a recommandé au Conseil de suspendre 94 organisations non gouvernementales n'ayant pas soumis de rapport quadriennal conformément aux directives énoncées dans la résolution 2008/4 du Conseil pendant un an.

44. À la même séance, le Comité a adopté le projet de décision en vue de sa soumission au Conseil économique et social (voir chap. I, sect. A, projet de décision III).

45. Également à sa 31^e séance, avant l'adoption du projet de décision, le Comité a entendu une déclaration du représentant de Cuba.

Déclarations d'organisations non gouvernementales à la session de fond de 2009 du Conseil économique et social

46. À sa 27^e séance, le 22 mai 2009, le Comité a pris note des demandes soumises par les 32 organisations devant être entendues par le Conseil lors du débat de haut niveau de sa session de fond de 2009 (voir E/C.2/2009/CRP.14)¹.

- ActionAid (Spécial, 1991)
- Alliance internationale contre le VIH/sida (Spécial, 2000)
- Alliance internationale Save the Children (Général, 1993)
- Alliance mondiale pour la santé des femmes (Spécial, 1998)
- Association internationale IUS PRIMI VIRI (Spécial, 2004)
- Association of Medical Doctors of Asia (Général, 2006)
- CARE International (Général, 1991)
- Cercle de recherché sur les droits et les devoirs de la personne humaine (Spécial, 2008)
- Confédération internationale des sages-femmes (Liste, 2002)
- Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies (Général, 2002)
- Conseil international des infirmières (Liste)
- Family Health International (Spécial, 2002)
- Fédération internationale des associations d'étudiants en médecine (Spécial, 2003)
- Fédération internationale pour la planification familiale (Général, 1973)
- Fédération internationale Terre des hommes (Spécial, 1987)
- Fédération mondiale pour la santé mentale (Spécial, 1963)
- Fondation pour la médecine et la recherche en Afrique (Liste, 1977)
- Foundation Alulbayt (Spécial 2004)
- HelpAge International (Général, 1995)
- International Federation of Pharmaceutical Manufacturers Associations (Liste)
- International Medical Corps (Spécial, 2007)
- International Pharmaceutical Students Federation (Liste, 2006)
- International Society of Doctors for the Environement (Spécial, 2002)
- Institut international de politique publique (Liste, 1984)
- Médecins du monde (international) (Général, 1996)
- Médecins sans frontières (international) (Général, 2000)
- Oxfam International (Général, 2002)
- Réseau mondial des personnes vivant avec le sida (Spécial, 2005)

¹ Le statut actuel et l'année au cours de laquelle l'organisation a obtenu ce statut apparaissent entre parenthèses après le nom de l'organisation.

Rotary International (Général, 1993)
Sulabh International (Spécial, 1996)
Union internationale contre le cancer (Liste)
World Vision International (Général, 2004)

Autres questions connexes

Organisations non gouvernementales qui ont cessé d'exister, ont retiré leur demande d'admission ou demandé un changement de nom

47. À sa 31^e séance, le 27 mai, le Comité a pris note de la liste des organisations non gouvernementales qui avaient cessé d'exister ou qui avaient retiré leur demande d'admission.

48. Également à la même séance, le Comité a approuvé le changement de nom demandé par les organisations suivantes :

Association de volontaires pour le service international devient AVSI Foundation

Catholics for a Free Choice devient Catholics for Choice

Economists Allied for Arms Reduction devient Economists for Peace and Security

International Association of Agricultural Students devient International Association of Students in Agricultural and Related Sciences

International Cooperation for Development and Solidarity devient CIDSE

International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI) devient Local Governments for Sustainability

L'Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique devient l'Union de l'industrie électrique

Minnesota Advocates for Human Rights devient Advocates for Human Rights

Robert F. Kennedy Memorial devient Robert F. Kennedy Center for Justice and Human Rights

VI. Application de la résolution 2006/46 et de la décision 2008/217 du Conseil économique et social

49. À sa 27^e séance, le 22 mai 2009, le Comité a examiné la résolution 2006/46 et la décision 2008/217 du Conseil dans lesquelles ce dernier avait invité le Comité chargé des organisations non gouvernementales à examiner les demandes d'admission d'organisations non gouvernementales et d'entités de la société civile qui n'étaient pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil mais qui avaient obtenu une accréditation auprès du Sommet mondial sur la société de l'information. Le Comité a entendu une déclaration du représentant des États-Unis et du Chef du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales.

VII. Examen des rapports spéciaux

50. Le Comité n'a reçu aucune plainte d'un État Membre au sujet d'une organisation non gouvernementale.

VIII. Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel Organisation des Nations Unies – organisations non gouvernementales

51. Voir chapitre IV du présent rapport.

IX. Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 2010 du Comité

52. À sa 31^e séance, le 27 mai 2009, le Comité a examiné le point 10 de son ordre du jour; il était saisi de l'ordre du jour provisoire de sa session de 2010 (E/C.2/2009/L.3).

53. À la même séance, il a entendu une déclaration du représentant de l'Égypte.

54. Également à sa 31^e séance, le Comité a décidé de recommander au Conseil économique et social les dates ci-après pour sa session de 2010 : du 25 janvier au 3 février 2010 pour sa session ordinaire et du 26 mai au 4 juin pour la reprise de sa session [voir chap. I, projet de décision IV, al. a)].

55. À la même séance, le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire de sa session de 2010, qui serait soumis au Conseil économique et social [chap. I, projet de décision IV, al. a)].

56. Toujours à la même séance, avant l'adoption de l'ordre du jour provisoire de sa session de 2010, le Comité a entendu des déclarations du représentant de Cuba et du Chef du Service des organisations non gouvernementales.

X. Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

57. Le Comité chargé des organisations non gouvernementales a repris sa session de 2009 du 18 au 27 mai 2009. Il a tenu 14 séances.

B. Participation

58. Dix-neuf membres du Comité ont participé à la session. Des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, des observateurs d'États non membres, des représentants d'organismes du système des Nations Unies et des observateurs d'organisations non gouvernementales y ont également participé. On trouvera la liste des participants sur le site Web du Service des organisations non

gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales, à l'adresse suivante : <http://www.un.org/esa/coordination/ngo>.

C. Ordre du jour

59. À sa 18^e séance, le 18 mai, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa session de 2009, tel qu'il figurait dans le document E/C.2/2009/1 et qu'il avait adopté à la 1^{re} séance de sa session ordinaire, le 19 janvier 2009. Cet ordre du jour est le suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales :
 - a) Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement reportées lors de sessions antérieures;
 - b) Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement;
 - c) Demandes d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social qui ont fusionné avec des organisations non gouvernementales non dotées de ce statut.
4. Rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social :
 - a) Rapports quadriennaux présentés précédemment par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil, dont l'examen a été reporté;
 - b) Examen des rapports quadriennaux des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil.
5. Renforcement du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU.
6. Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, y compris le processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil :
 - a) Processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales;
 - b) Examen de questions inscrites à l'ordre du jour du groupe de travail officieux;
 - c) Questions connexes.
7. Application de la résolution 2006/46 et de la décision 2008/17 du Conseil économique et social.
8. Examen des rapports spéciaux.

9. Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel Organisation des Nations Unies-organisations non gouvernementales.
 10. Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 2011 du Comité.
 11. Adoption du rapport du Comité.
60. À la même séance, le Comité a approuvé l'organisation de ses travaux telle qu'elle est exposée dans le document de travail n° 1.

D. Documentation

61. On trouvera la liste des documents dont le Comité était saisi à la reprise de sa session de 2009 sur le site Web du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales, à l'adresse suivante : (<http://www.un.org/esa/coordination/ngo>).

XI. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de la reprise de sa session de 2009

62. À sa 31^e séance, le 27 mai 2009, le représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration avant l'adoption du rapport du Comité, dans laquelle il a souligné que, bien que certaines organisations non gouvernementales aient fait des contributions constructives aux travaux du Conseil, un certain nombre d'autres avait fait mauvais usage de leur statut consultatif, notamment en allant à l'encontre des intérêts de certains États Membres, y compris lors des élections aux organes de l'ONU. Le représentant a indiqué que dans ces circonstances, la délégation de Russie se réservait le droit de donner la suite qui convenait.

63. À la même séance, le Comité a adopté le projet de rapport (E/C.2/2009/L.4) et autorisé le Rapporteur, Suljuk Mustansar Tarar, du Pakistan, à en établir la version définitive avec l'appui du Secrétariat.
